



COMMUNE DE MORRENS Formulaire n°1

Demande d'évacuation de volumes inhabituels par des particuliers et concierges à la déchetterie communale de Praz-Faucon à Cugy

Propriétaires

Nom, prénom :

Adresse : CP, localité :

Mobile : Courriel :

N° carte de déchetterie :

Lieu et date : Signature du client :

Entreprise (si l'évacuation se fait par un tiers)

Raison sociale :

Nom, prénom :

Adresse : CP, localité :

Téléphone : Mobile :

N° de plaque du véhicule :

Lieu et date : Signature du mandataire :

Facturation (tarifs au verso) :

Au propriétaire A l'entreprise

Type de déchet	Volume effectif livré (m ³)	Prix à facturer
<input type="checkbox"/> Abattage d'arbre		
<input type="checkbox"/> Branches		
<input type="checkbox"/> Elimination de haies et de buissons		
<input type="checkbox"/> Autres, précisez :		

Lieu et date : Signature de la gestionnaire de déchetterie :

Lieu et date : Signature du mandataire :

Avant d'effectuer toute décharge de déchets, merci de compléter ce formulaire et de le remettre à la gestionnaire de la déchetterie (voirie@cugy-vd.ch) et ce pour chaque livraison.

Tarifs d'évacuation

Troncs, branches, haies, buissons, gazon	
Volume	Coût au m ³ supplémentaire HT
Moins de 4m ³	<i>Gratuit</i>
Dès 4m ³ mais au maximum 6m ³	<i>CHF 25.-</i>
Volumes supérieurs	<i>Non autorisés</i>

Déchets inertes	
Volume	Coût au m ³ supplémentaire HT
Moins de 2m ³	<i>Gratuit</i>
Dès 2m ³ mais au maximum 3m ³	<i>CHF 80.-</i>
Volumes supérieurs	<i>Non autorisés</i>

Déchets encombrants	
Volume	Coût au m ³ supplémentaire HT
Moins de 2m ³	<i>Gratuit</i>
Dès 2m ³ mais au maximum 3m ³	<i>CHF 40.-</i>
Volumes supérieurs	<i>Non autorisés</i>

L'élimination de volumes supérieurs n'est pas autorisée via la déchetterie ; elle doit se faire directement auprès d'une entreprise de paysagisme ou d'une compostière.